



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2014-042

Objet :

**Intégration du lotissement « le Clos des Vignes » dans
le domaine public.**

Délibération affichée le : **05 MAI 2014**

L'an deux mille quatorze et le trente avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – LEROY Annie – DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – BIESSE Frédérique – FALZON Serge – LONGIN Thierry – BONNET Jean Louis - DEBEAUCE Christine – POURTIER Jean Luc – CABOCHE Chrystel - DURAND Véronique – PANTALEONE Alexandra – ADELAERE Sylvain – MATEO Amélie — DEJEAN Anne Marie — CONTRERAS Sylvie – LECOMTE Olivier – SUQUET Maguelonne

Pouvoirs : NADAL Olivier à Joëlle SOREL - VAILHE Bruno à Martine LABEUR - GOMEZ René à Sylvie CONTRERAS - EDMOND-MARIETTE Gérard à Olivier LECOMTE

Convocation du 24 avril 2014

Mme MATEO Amélie est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur Olivier SERVEL, adjoint délégué à l'urbanisme, rappelle aux membres de l'assemblée que les voies des lotissements sont assimilables à la voirie communale.

Il propose de classer dans la voirie communale les voies suivantes du lotissement « le Clos des Vignes », propriété de l'Association Syndicale du lot « le Clos des Vignes » - 40 avenue du Mas Salat – 34150 Gignac :

| | | |
|-----------------|--------------------|---------------------|
| ○ Parcelle AY59 | 88 m ² | Avenue des Pins |
| ○ Parcelle AY71 | 241 m ² | Chemin du Mas Salat |
| ○ Parcelle AY66 | 279 m ² | Avenue des Pins |
| ○ Parcelle AY62 | 76 m ² | Avenue des Pins |

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de la desserte ou de la circulation assurées par les voies et qu'au terme de l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière, le classement et le déclassement des voiries communales sont prononcés par le Conseil Municipal.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **29 voix POUR (Unanimité)**

➤ **DECIDE** le classement dans la voirie communale, des voies suivantes du lotissement « le Clos des Vignes »

| | | |
|-----------------|--------------------|---------------------|
| ○ Parcelle AY59 | 88 m ² | Avenue des Pins |
| ○ Parcelle AY71 | 241 m ² | Chemin du Mas Salat |
| ○ Parcelle AY66 | 279 m ² | Avenue des Pins |
| ○ Parcelle AY62 | 76 m ² | Avenue des Pins |

Ce qui a permis d'identifier 684 m² de voies communales supplémentaires.

➤ **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte de transfert de propriété et procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO



Accusé de réception en préfecture
034-213401144-20140502-DEL2014042-DE
Date de télétransmission : 02/05/2014
Date de réception préfecture : 02/05/2014